

Séance du 7 avril 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à 20 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 31 mars 2026

PRESENTS (37)

Délégués titulaires (37) : Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BEYNE Bertrand, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CERDA Dominique, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, Mme FORYS Claire, M. GROUSSET David, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, M. PETIT Christophe, M. PONS Clément, Mme RIVET Murielle, M. ROGER Étienne, Mme SUAU Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : /.

ABSENTS EXCUSES

Mme PAREL Audrey, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (2) :

Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

OBJET : Indemnités de fonction des Vice-Présidents

Il revient au Conseil Communautaire de déterminer les indemnités de fonction affectées aux Vice-Présidents, dans la limite du plafond indemnitaire fixé par l'article R.5214-1 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales.

- Considérant que la population de l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'attribuer** à M. Nicolas CONTINSOUZA, M. Jean-François LAFON, M. Jean-Noël LANOIR, M. Mathieu OLIVEIRA, Mme Patricia DUBOUCHAUD, M. Jean-Pierre VALADOUR, Mme Maryse VITRAC, Mme Agnès AUDUREAU, Vice-Présidents de la Communauté de Communes, l'indemnité de fonction suivante :
20,63 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique Territoriale, soit 848 € bruts au 1^{er} janvier 2026.

Les indemnités seront imputées à l'article 65311.

L'indemnité de fonction sera revalorisée automatiquement par rapport à l'indice de la Fonction Publique.

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 8 avril 2026**

Le Président



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26
Jean-Louis BACHELLERIE

REÇU LE
08 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)



**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DE
L'ASSEMBLEE DELIBERANTE (art L.5211-12 du CGCT)
A compter du 8 avril 2026**

ANNEXE AUX DELIBERATIONS N°DEL 2026-37 ET DEL 2026-038 DU 7 AVRIL 2026

Civilité	Nom Prénoms	Fonction	Taux maximum %	IB / IM	Brut en €
M.	BACHELLERIE Jean-Louis	Président	48,75	1027/830	2 003,88
M.	CONTINSOUZA Nicolas	Vice-Président	20,63	1027/830	848
M.	LAFON Jean-François	Vice-Président	20,63	1027/830	848
M.	LANOIR Jean-Noël	Vice-Président	20,63	1027/830	848
M.	OLIVEIRA Mathieu	Vice-Président	20,63	1027/830	848
Mme	DUBOUCHAUD Patricia	Vice-Président	20,63	1027/830	848
M.	VALADOUR Jean-Pierre	Vice-Président	20,63	1027/830	848
Mme	VITRAC Maryse	Vice-Présidente	20,63	1027/830	848
Mme	AUDUREAU Agnès	Vice-Présidente	20,63	1027/830	848
TOTAL					8 787,88

REÇU LE
08 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Le Président,


Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26